



# LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

## Historique

C'est en 1957 que le Traité de Rome donne naissance au Fonds social européen (FSE). Depuis plus de 50 ans, le FSE et les Etats membres de l'Union européenne (UE), actuellement au nombre de 27, financent des projets dont les objectifs sont d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens et de réduire les inégalités entre les régions de l'UE.

## Les activités

Pour remplir ses objectifs, le FSE finance et soutient des projets qui permettent une insertion professionnelle et une amélioration des qualifications professionnelles des citoyens.

Il facilite également l'accès ou le retour sur le marché de l'emploi, en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, en luttant contre toutes les discriminations, en développant les compétences et en stimulant la création d'activités.

Les actions du FSE se concentrent également sur la formation professionnelle tout au long de la vie qui constitue un atout précieux en période de crise économique.

Le FSE est un instrument efficace de maintien à l'emploi et de lutte contre le chômage.

## Le budget

Pour la période 2007-2013, la Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles) dispose d'un peu plus de 500 millions d'euros du Fonds social européen. Les autorités belges francophones investiront la même somme dans les projets FSE. La contribution totale du Fonds social européen dépassera, au total, un milliard d'euros.

Le budget du FSE représente près de 10% du budget total de l'Union européenne, auquel les Etats membres et, donc, les citoyens contribuent.

## En bref...

En bref, le FSE contribue à réduire les inégalités entre les personnes, entre les régions plus ou moins développées de l'Union européenne en les aidant à améliorer et à moderniser les qualifications de leur main-d'œuvre.

Ces mesures ont un impact positif sur le niveau de vie de leurs habitants. Les efforts combinés des Etats membres et de l'Union européenne représentent un investissement considérable et significatif pour l'avenir de l'Europe.



Editeur responsable : Guy De Smedt

FSE



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LES AUTORITES PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.